

# COMMUNE DE CAUVILLE~SUR~MER

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### I. Le cadre général du Compte Administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601673-20220405-2022-017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2022

Appréciation : bonne

Objet : Compte Administratif



La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 5 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### II. Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget Primitif 2021 a été voté par le Conseil Municipal le 25 mars 2021. Il se caractérise par :

- une baisse des dotations
- une légère augmentation de la fiscalité en base d'imposition
- une légère augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement
- la poursuite des investissements.

La baisse massive et nationale des dotations de l'état rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle des Hauts de Falaise, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 137 748,58 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnités des élus et frais de formation) représentent 51,53 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 976 192.61 euros

Les recettes de fonctionnement des villes diminuent du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*cantine, garderie, location de la salle, concessions*)

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

| Dépenses  | Montant       | recettes  | Montant        |
|---|---------------|---|----------------|
| Charges à caractère général                       | 240 828.08 €  | Excédent reporté  | (150 663.29 €) |
| Dépenses de personnel                             | 482 921.55 €  | Recettes des services   | 116 421.32 €   |
| Autres dépenses de gestion courante               | 97 688.81 €   | Impôts et taxes   | 749 047.00 €   |
| Charges financières (intérêts d'emprunts)         | 12 011.80 €   | Dotations et participations                                       | 246 137.52 €   |
| Charges exceptionnelles                           | €             | Autres recettes de gestion courante (location salle)              | 10 470.41 €    |
| Autres charges (FPIC, AC négative)                | 103 774.21 €  | Recettes exceptionnelles (remboursement de sinistres et cessions) | 8 382.72 €     |
| Dépenses imprévues                                | (60 200.00 €) | Recettes financières  | 0.29 €         |
| Total dépenses réelles                            | 937 224.45 €  | Autres recettes (remboursement de salaires et SFT)                | 2 871.55 €     |
| Amortissement des prêts SIVOM (opération d'ordre) | 26 983.59 €   | Total recettes réelles  | 1 133 330.81 € |
| Ecritures d'ordre cessions                        | 11 984.57     | Produits (écritures d'ordre entre sections)                       | 4 417.77 €     |
| Total général dépenses réelles et ordre           | 976 192.61 €  | Total général   | 1 137 748.58 € |

### La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti 45,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti 42,88 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 465 5686.00 €

d) Les dotations de l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat. Son montant en 2021 s'élève à 125 958.00 € contre 130 118.00 € en 2020, soit une baisse de 3.30 %.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection de voiries...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses   | Montant      | Recettes  | Montant      |
|--|--------------|---|--------------|
| Solde d'investissement reporté   | ( € )        | Solde d'investissement reporté                            | €            |
| Remboursement d'emprunts   | 121 977.96 € | FCTVA   | 71 759.77 €  |
| Travaux de bâtiments (bâtiment nord, peinture église et mezzanine sces techniques, disjoncteur SP) | 264 841.59 € | Excédents de fonctionnement capitalisés                   | 170 000.00€  |
| Travaux de voirie (solde chemin des écoliers, aire de jeux)  | 168 154.20 € | Cessions d'immobilisations                                | €            |
| Réserves incendie  | 43 106.37 €  | Taxe aménagement  | 33 995.24 €  |
| Autres dépenses (mobilier, matériel de voirie, licence COSOLUCE, CRAM)                             | 96 074.91 €  | subventions   | 97 600.66 €  |
| Charges (remboursement anciens prêts SIVOM)  | 1 844.29 €   | Emprunt   | 202 272.00 € |
| AC négative  | 22 831.00 €  | Amortissements prêts SIVOM, AC négative et travaux SDE76) | 26 983.59 €  |
| Ecritures d'ordre t cession tracteur   | 4 417.77 €   | Ecritures d'ordre cessions                                | 11 984.57 €  |
| Total général  | 742 535.46 € | Total général   | 614 595.83 € |

c) Les principaux travaux de l'année 2021 sont les suivants :

- réhabilitation du bâtiment Nord de l'école primaire
- passage en Led d'une partie de l'éclairage public
- solde du chemin des écoliers, aire de jeux
- achat de matériels de voirie

d) Les subventions d'investissement :

- de l'Etat : 18 451.41 €
- amendes de police : 34 413.00 €
- de la Région : €
- du Département : 32 133.00 €
- Autres (C.U. et EP) : 12 603.25 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

| RATIOS  | VALEURS | MOYENNE STRATE |
|---|---------|----------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 596.57  | 615.00         |
| Produit des impositions directes / population   | 296.35  | 352.00         |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 721.40  | 787.00         |
| Dépenses d'équipement brut / population         | 376.48  | 260.00         |
| Encours de la dette / population                | 452.87  | 611.00         |
| DGF / population                                | 93.55   | 154.00         |

b) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 121 977.96 €. L'endettement est raisonnable, avec un encours total de 711 460.48 € au 31 décembre 2021, soit 452,87 € par habitant.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple.

Fait à CAUVILLE-SUR-MER, le 5 avril 2022



Le Maire,

Christian GRANCHER

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.